

①②

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②① Numéro de dépôt: 81401377.7

⑤① Int. Cl.³: **A 43 B 21/20**

②② Date de dépôt: 02.09.81

④③ Date de publication de la demande: 09.03.83
Bulletin 83/10

⑦① Demandeur: **POLYPLASTIFORM, 38 rue Bouvet,
F-26103 Romans (FR)**

⑦② Inventeur: **Jourdan, Henri, Avenue Chateau Fleuri
Lotissement du Levant, F-26100 Romans (FR)**

⑤④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI
LU NL SE**

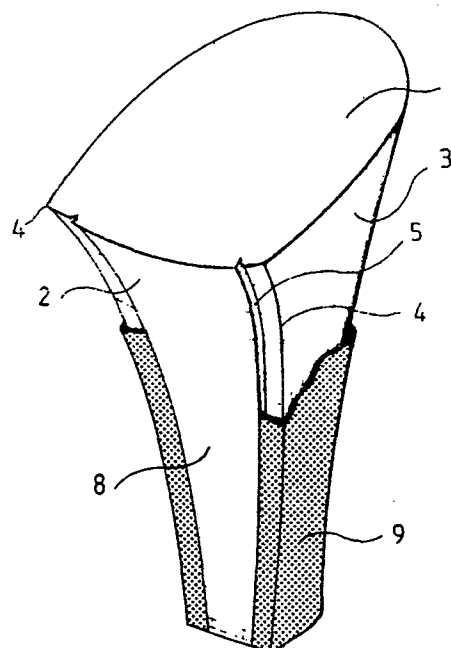
⑦④ Mandataire: **Chameroy, Claude et al, c/o Cabinet
Malemont 42, avenue du Président Wilson, F-75116 Paris
(FR)**

⑤④ **Talon, en particulier pour chaussure de femme.**

⑤⑦ Talon en particulier pour chaussure de femme, constitué d'un corps (1, 1a) généralement évasé vers le haut dont la surface latérale est divisée en une zone intérieure (2, 2a) et une zone extérieure (3, 3a) au moins la majeure partie de la zone intérieure dite gorge (8, 8a) ayant un aspect qui doit s'harmoniser avec le dessous de la semelle, le reste de la surface latérale étant revêtu d'une peausserie (9, 9a) s'harmonisant avec celle de la chaussure.

Il se caractérise en ce que le corps (1, 1a) est réalisé en une matière dont la couleur, au moins au voisinage de la gorge (8, 8a) est celle d'un dessous de semelle tandis que la gorge et le reste de la surface extérieure sont séparés par deux rainures (5, 5a) dans lesquelles se logent les extrémités de la peausserie (9, 9a), rainures dont la face côté gorge (6, 6a) est plus haute que l'autre face (7, 7a) d'environ l'épaisseur de la peausserie, de telle sorte que la gorge à nu et la peausserie se trouvent dans le prolongement l'une de l'autre.

L'invention intéresse l'industrie de la chaussure et en particulier de la chaussure féminine.



L'invention a pour objet un talon, en particulier pour chaussure de femme, constitué d'un corps généralement évasé vers le haut dont la surface latérale est divisée en une zone intérieure et une zone extérieure, au moins la majeure partie de la zone intérieure dite gorge ayant un aspect qui doit s'harmoniser avec le dessous de la semelle, le reste de la surface latérale étant revêtu d'une peausserie s'harmonisant avec celle de la chaussure.

On connaît le succès des chaussures pourvues de tels talons, dits enrobés, qui concourent grandement à l'esthétique du produit fini et à l'élégance des utilisatrices, mais on sait aussi les inconvénients qui s'y rattachent.

Les opérations d'enrobage sont longues et donc onéreuses. Les produits consommés, peausserie, garniture de la gorge, colle, grèvent encore le prix de revient. A l'usage la peausserie et la garniture de la gorge supportant mal les chocs ont tendance, quel que soit le soin apporté à la fabrication, à se décoller.

L'invention a pour objet de remédier à ces inconvénients et pour ce faire, elle vise un talon qui se caractérise en ce que le corps est réalisé en une matière dont la couleur, au moins au voisinage de la gorge, est celle d'un dessous de semelle, tandis que la gorge et le reste de la surface extérieure sont séparés par deux rainures dans lesquelles se logent les extrémités de la peausserie, rainures dont la face côté gorge est plus haute que l'autre face d'environ l'épaisseur de la peausserie, de telle sorte que la gorge à nu et la peausserie se trouvent dans le prolongement l'une de l'autre.

Grâce à cette disposition, on se dispense de la pose d'une garniture sur la gorge, réalisant ainsi une notable économie de matière (garniture proprement dite et colle) et de main d'oeuvre.

La pose de la peausserie elle-même est grandement facilitée car les rainures guident bien la lame du tranchet et l'opération de recoupe de l'excédent de peausserie est faite en un minimum de temps, les travaux de finition étant au surplus supprimés.

La qualité du produit fini est bien supérieure, car les chocs deviennent moins dangereux sur une gorge non garnie et colorée en profondeur. Bien plus, toute possibilité de décollage disparaît même pour la peausserie, grâce à son encastrement dans les rainures.

Enfin, l'esthétique de produit fini est bien supérieure.

Avantageusement, la face côté gorge des rainures est perpendiculaire à la surface latérale du corps tandis que l'autre face est oblique.

Cette disposition facilite l'encastrement de la peausserie dans les rainures et augmente la netteté de la tranche de la gorge constituée par la face côté gorge de la rainure.

5 Selon un premier mode de réalisation de l'invention, la gorge n'intéresse que la portion centrale de la zone intérieure, la peausserie assurant le revêtement de la zone extérieure et de deux bandes latérales de la zone intérieure limitées par des arêtes du talon et les rainures.

La gorge se trouve ainsi réduite à une plage de largeur décroissant vers le bas entièrement située sur la zone intérieure du talon, grâce
10 à quoi le talon présente un aspect particulièrement élancé rendant la chaussure extrêmement attractive.

Selon un autre mode de réalisation, la gorge intéresse l'intégralité de la zone intérieure, définie par des arêtes, les rainures se trouvant sur la zone extérieure à une distance des arêtes du même ordre que l'épaisseur
15 d'une peausserie utilisée comme garniture.

La gorge intéresse alors l'intégralité de la zone intérieure du talon, et la bande de matière moulée située entre une arête et une rainure de largeur du même ordre que celle d'une peausserie pouvant servir de garniture, donne à s'y méprendre l'impression que la gorge est classiquement recouverte
20 d'une telle garniture.

Deux modes de réalisation de l'invention sont décrits en regard des dessins annexés dans lesquels :

- les figures 1 et 1a sont deux vues en perspective de deux talons conformes à l'invention dont la peausserie a été partiellement arrachée ;
- 25 - les figures 2 et 2a sont deux vues en coupe de ces talons ; et
- les figures 3 et 3a sont des vues de détail à plus grande échelle.

On voit en figure 1 un talon de forme générale dite "Louis XV" évasé vers le haut, dont le corps 1 est réalisé par moulage de tout matériau plastique approprié. Ce matériau a, conformément à l'invention, été choisi
30 d'une couleur identique ou s'harmonisant avec le dessous de la semelle de la future chaussure. Le plus souvent le corps sera noir, mais il peut également être marron ou teinté cuir ou de toute autre couleur si le besoin s'en fait sentir.

La surface latérale du corps 1 se divise en une zone intérieure 2 et une
35 zone extérieure 3. Sur la zone intérieure 2 et à peu près parallèlement aux arêtes 4, deux rainures 5 sont venues de moulage. Chaque rainure comprend une face 6 à peu près perpendiculaire à la surface latérale du corps et une face 7 oblique à environ 45°. En outre la face 6 est plus haute que la face 7,

de sorte que la partie du corps 8, dite gorge, située entre les deux rainures est légèrement surélevée par rapport à la partie située au-delà des rainures. De façon habituelle, on a recouvert toute la surface latérale du corps, à l'exception de la gorge, d'une peausserie 9 s'harmonisant avec la future
5 chaussure, mais ici, conformément à l'invention, outre qu'elle est collée sur le corps, la peausserie 9 est introduite à ses extrémités dans les rainures 5.

On conçoit immédiatement les importants avantages de l'invention.

Une économie de matière, de colle et de main d'oeuvre est réalisée puisque
10 la gorge ne reçoit aucune garniture; une seconde économie de main d'oeuvre résulte du fait que la forme des rainures guide parfaitement la lame du tranchet et l'opération de recoupe de l'excédent de peausserie se fait très rapidement et très sûrement, sans besoin d'une opération de finition. Enfin, la qualité du produit fini est très supérieure. La recoupe de la
15 peausserie est nette et la tranche est encastrée. Tout décollage de la peausserie est éliminé grâce à cet encastrement. Le décollage, l'arrachement, de la garniture de la gorge ne sont plus à craindre.

Enfin, l'aspect de la chaussure est particulièrement net et attractif.

Le talon représenté en figure 1a ne diffère du précédent que par la
20 position des rainures 5a qui sont ici sur la zone extérieure 3a du corps 1a au lieu d'être sur la zone intérieure 2a. De plus la distance séparant la face non oblique 6a de la rainure et l'arête 4a a été choisie du même ordre que l'épaisseur habituelle d'une peausserie utilisée comme garniture de gorge.

25 On retrouve dans ce mode de réalisation tous les avantages du précédent, mais on note qu'en outre la tranche visible de la gorge sur la zone extérieure entre l'arête 4a et la rainure 5a ressemble à s'y méprendre à la tranche d'une peausserie qui constituerait de façon classique, mais avec les inconvénients qui s'y rattachent, la garniture de la gorge.

REVENDICATIONS

1. Talon, en particulier pour chaussure de femme, constitué d'un corps (1, 1a) généralement évasé vers le haut dont la surface latérale est divisée en une zone intérieure (2, 2a) et une zone extérieure (3, 3a), au moins la majeure partie de la zone intérieure dite gorge (8, 8a) ayant un aspect qui doit s'harmoniser avec le dessous de la semelle, le reste de la surface latérale étant revêtu d'une peausserie (9, 9a) s'harmonisant avec celle de la chaussure, caractérisé en ce que le corps (1, 1a) est réalisé en une matière dont la couleur, au moins au voisinage de la gorge (8, 8a), est celle d'un dessous de semelle, tandis que la gorge et le reste de la surface extérieure sont séparés par deux rainures (5, 5a) dans lesquelles se logent les extrémités de la peausserie (9, 9a) rainures dont la face côté gorge (6, 6a) est plus haute que l'autre face (7, 7a) d'environ l'épaisseur de la peausserie, de telle sorte que la gorge à nu et la peausserie se trouvent dans le prolongement l'une de l'autre.

2. Talon selon la revendication 1, caractérisé en ce que la face côté gorge (6, 6a) des rainures est perpendiculaire à la surface latérale du corps (1, 1a) tandis que l'autre face (7, 7a) est oblique.

3. Talon selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la gorge (8) n'intéresse que la portion centrale de la zone intérieure (2), la peausserie assurant le revêtement de la zone extérieure (3) et de deux bandes latérales de la zone intérieure limitées par des arêtes (4) du talon et les rainures (5).

4. Talon selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la gorge intéresse l'intégralité de la zone intérieure (2a) définie par des arêtes (4a), les rainures (5a) se trouvant sur la zone extérieure (3a) à une distance des arêtes du même ordre que l'épaisseur d'une peausserie utilisée comme garniture.

FIG. 1

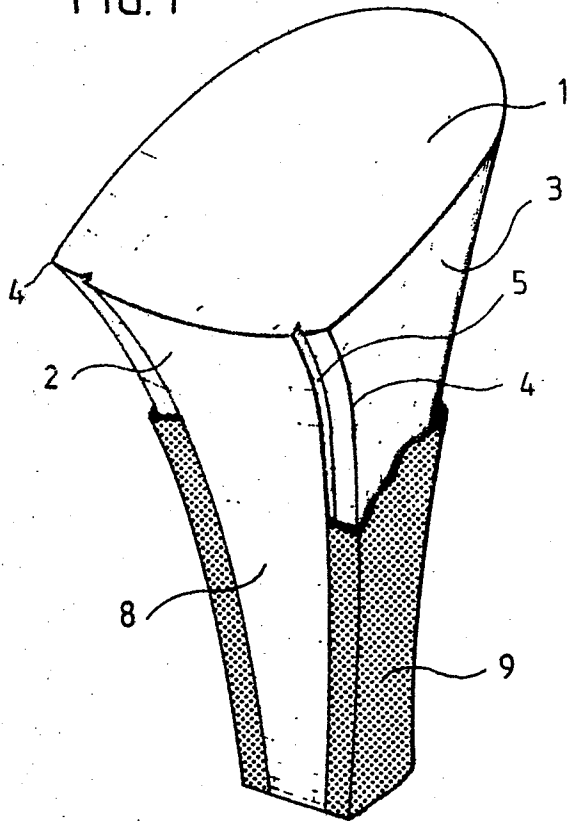


FIG. 1a

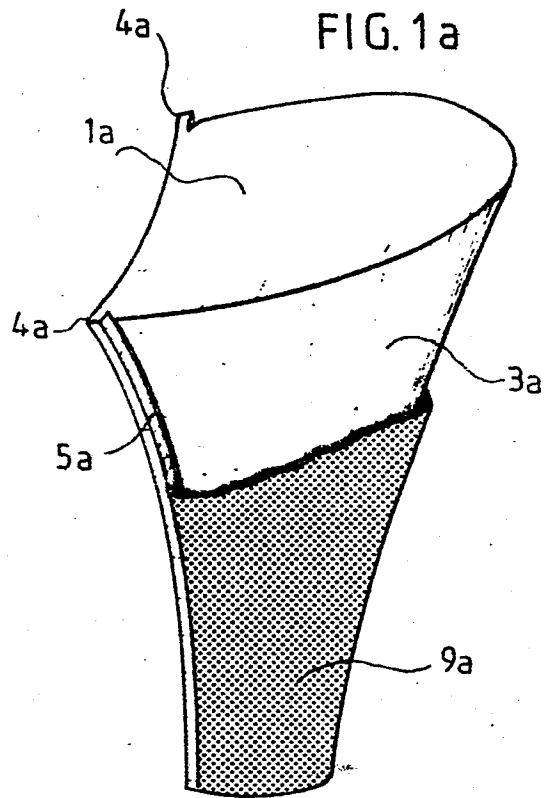


FIG. 2

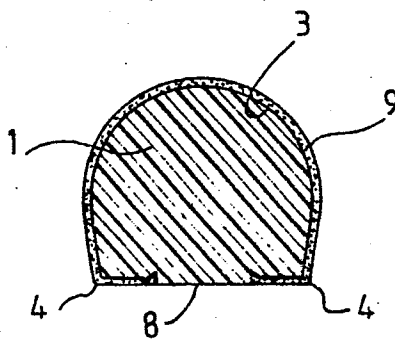


FIG. 2a

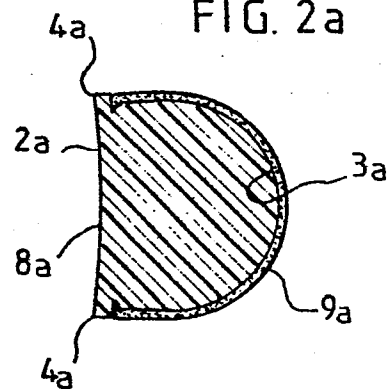


FIG. 3

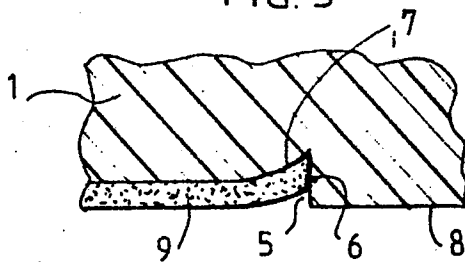
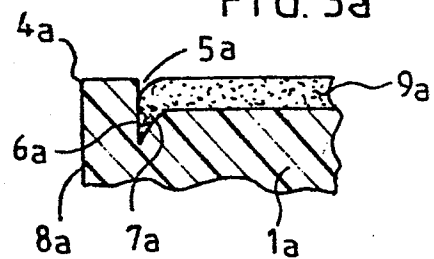


FIG. 3a



0073284



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 81 40 1377

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	FR - A - 2 423 995 (FR. ROTTELI) * en entier *	1-4	A 43 B 21/20
X	GB - A - 1 498 323 (ASHFORD & CAMPION) * en entier *	1-4	
A	FR - A - 2 440 166 (KYRIASIS) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			A 43 B B 29 F
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons
X	Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications		&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 03-05-1982	Examineur DECLERCK